Image not found or type unknown

entretien d'une propriete contre loyer

Par **lepala**, le **19/01/2013** à **20:36**

il y a 5 ans déjà que j'ai signé un bail avec mon proprietaire stipulant le prix du loyer offert en échange de petit travaux de
jardinage Il a fallut que je refasse entièrement l'appartement (peinture,sol, cuisine, chauffage et j'en passe) je fait la tonte (environ 6 heures semaine le samedi ou dimanche) je fait la potager (environ 500m²) je fourni tout (motoculteur, tronçonneuse débroussailleuse, réparation tondeuse ou autre) depuis l'année derniere ou je n'ai pu m'occupé du jardin correctement, car mon travail extérieur me prend de plus en plus de temps, la soeur de mon proprietaire me menasse de me mettre dehors si le jardin n'est pas correctement entretenu
je suis seul dans la propriété de septembre a juin je passe en moyenne
10 heures par semaine (soir en rentant du travail et weekend)a l'entretien du parc
que faut il que je fasses pour éviter que les proprietaire ne me mettent dehors

merci

Par **Acte Immo**, le **19/01/2013** à **21:56**

Un bail sans contre partie réelle n'est pas un bail et sans bail vous ne pouvez faire valoir de droit personnel.

Dans votre cas la contre partie de la jouissance des lieux est bien réelle, la question est de savoir si le contrat de location que vous avez signé indique bien les travaux en contre partie du logement ?

Auquel cas, vous ne devez effectuer que les travaux qu'indique le contrat.

Se le logement en question constitue votre résidence principale, vous êtes largement protéger par les menaces de votre bailleur.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés